

LE DEVOIR



CULTURE

Maelström domine la course aux Génies

Page B 10

ÉCONOMIE

Chagnon est heureux d'avoir vendu Vidéotron à Quebecor

Page B 1

Vol. XCI N° 285

LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Présidentielles américaines

Bush a les clés de la Maison-Blanche au bout des doigts

La Cour suprême annule les décomptes manuels des votes en Floride

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — La Cour suprême des États-Unis a cassé hier soir l'arrêt de la Cour suprême de Floride dans l'affaire Bush-Gore, qui ordonnait de nouveaux décomptes manuels dans cet État, ouvrant ainsi la voie de la présidence au candidat républicain, George W. Bush.

Dans un arrêt de 13 pages adopté à la majorité de cinq contre quatre suivant des clivages partisans, la cour a estimé qu'il n'y avait pas assez de temps pour procéder à un décompte manuel, étant donné la date butoir du 12 décembre prévue par la loi fédérale pour la communication des listes des grands électeurs au collège électoral, qui doit élire le président le 18 décembre.

«Parce qu'il est évident que tout nouveau décompte cherchant à respecter la date du 12 décembre serait inconstitutionnel (...), nous infirmons le jugement de la Cour suprême de Floride, ordonnant que soit procédé à un décompte», écrivent ainsi les juges.

De plus, sept juges sur neuf ont estimé que la décision de la Cour suprême de Floride comportait de nombreux points d'inconstitutionnalité, et notamment une violation de la clause de protection égale

VOIR PAGE A 8: BUSH



Élections américaines

Et la neige fut...



JACQUES NADEAU ET JACQUES GRENIER LE DEVOIR

DUR, DUR, le lever hier matin! Les usagers es transports en commun ont dû faire preuve de beaucoup de patience tandis que certains automobilistes étaient incapables de faire démarrer leur voiture Certains irréductibles ont refusé de se défaire de leur bicyclette en dépit de toute la neige. Voir page A 3.

Palmarès des écoles secondaires

L'école privée profite de ses bonnes notes

Forte hausse des demandes d'admission

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les parents reluquent de plus en plus du côté des écoles privées si on en croit une hausse des demandes d'admission pour l'année prochaine dans certaines écoles privées, causée en partie par la popularité du fameux *Bulletin des écoles secondaires du Québec*, où le secteur privé a fait plutôt bonne figure.

Décrié par le ministère de l'Éducation mais visiblement très consulté par les parents, le désormais célèbre «palmarès» des écoles secondaires est en partie responsable de ce regain d'intérêt des parents pour les établissements privés, certains d'entre eux ayant connu une augmentation des demandes d'admission pour l'année 2001-02 variant entre 10 et 30 %.

«Chez nous, on a remarqué une hausse des demandes d'inscription de 25 %», explique Diane de Champlain, responsable des relations publiques au

VOIR PAGE A 8: ÉCOLE

Le Renoir ne trouve pas preneur

LE DEVOIR

La Famille, cette toile de Pierre-Auguste Renoir, datant de 1896, n'aura finalement pas été vendue hier soir à l'occasion d'une vente aux enchères qui a réuni plus de 600 personnes à Montréal.

La mise en vente du tableau, qui représente la famille du peintre, avait été annoncée partout au Canada, aux États-Unis ainsi qu'en Europe.

Le montant minimum de la mise avait été fixé à 1 000 000 \$ par la maison Encans Empire, une entreprise familiale spécialisée dans les ventes aux enchères depuis trente ans et qui possède des bureaux à Montréal, Ottawa et Toronto. Un collectionneur aurait bien offert 1,4 million mais le propriétaire actuel a jugé que c'était insuffisant pour laisser aller l'oeuvre.

Le tableau qui lui a été remis par un collectionneur japonais en difficulté financière constituait la pièce maîtresse des quelque 200 tableaux mis en vente.



La famille

Moins d'un Québécois sur trois est pratiquant

L'Église continue de perdre des ouailles

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Si les Québécois aiment bien chanter *Minuit, chrétiens* à pleins poumons à Noël, ils ne se précipitent pas pour assister à la messe le reste de l'année. Ça, on le savait, mais l'ampleur de l'hémorragie a de quoi étonner: entre 1986 et 1998, les églises et autres lieux de culte du Québec ont perdu pas moins de 19 % de leurs fidèles.

De toutes les provinces canadiennes, c'est d'ailleurs le Québec qui affiche la baisse la plus mar-

quée, comme le révèle Statistique Canada dans son étude intitulée *L'évolution de la pratique religieuse*, rendue publique hier.

Statistique Canada estime que 29 % des Québécois de 15 ans et plus sont encore pratiquants. À ce chapitre, seule la Colombie-Britannique (27 %) fait plus piètre figure que le Québec. À l'inverse, une personne sur deux au Nouveau-Brunswick et 52 % des citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard se rassemblent encore pour prier.

VOIR PAGE A 8: ÉGLISE

Fuites de renseignements

Le commissaire à l'information ouvre une enquête

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Dérouté à la SAAQ. Après la mise au jour de trois fuites de renseignements personnels et des critiques sévères adressées par le Vérificateur général hier, la Commission d'accès à l'information (CAI) ouvre une enquête sur l'organisme.

La CAI scrutera à la loupe l'efficacité des mesures

VOIR PAGE A 8: COMMISSAIRE

Ma cabane à New York

Des centaines de Québécois s'installent dans la Grosse Pomme en décembre pour «passer un sapin» aux Américains

Stéphanie Tremblay

New York — Depuis le 30 novembre, tradition oblige, des stands de vente d'arbres de Noël ont surgi un peu partout sur les trottoirs de New York. En regardant à travers les branches, on se rend vite compte que les vendeurs de sapins sont Québécois et que, ça aussi, ça fait partie de la tradition!

«C'est toute une expérience de passer un mois sur un coin de rue de New York à vendre des sapins. C'est l'aventure!», raconte en riant une jeune Québécoise de Grand-Mère, installée près de Broadway. Il est difficile d'évaluer le nombre exact de vendeurs québécois, mais ils sont vraisemblablement entre 300 et 400.

Dans la majorité des cas, c'est par le bouche à oreille qu'ils ont déniché leur emploi et, depuis quelques années, le phénomène a fait boule de neige. «Ça faisait longtemps que j'entendais parler de ça», raconte une jeune femme des îles de la Madeleine qui vend ses sapins près de Blecker Street. «Ça fait connaître New York sous une autre facette. C'est la rue. Il y a beaucoup d'itinérants, parfois de l'intimidation, mais aussi des gens super qui nous ont accueillis à bras ouverts.»

Marie-Lisa, qui habite Québec, répète l'expérience pour la troisième fois. Elle est de retour au même endroit que l'année dernière. «Les gens me reconnaissent», raconte-t-elle de son stand situé dans Greenwich



STÉPHANIE TREMBLAY

VOIR PAGE A 8: CABANE

INDEX

7	78313 00066	5	
Annonces	B 6	Idées	A 7
Bourse	B 2	Le monde	B 8
Avis publics	B 7	Les sports	B 6
Carrières	B 4	Mots croisés	B 7
Culture	B 10	Nature	B 7
Économie	B 1	Télévision	B 9
Éditorial	A 6	Météo	B 6

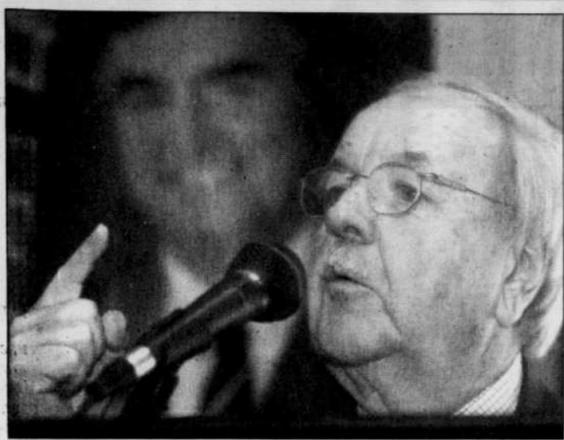
Québec
L'état du Québec
2001!

DES TEXTES INÉDITS DE 70 SPÉCIALISTES

530 pages • 24,95 \$

F
FIDES

LES ACTUALITÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Yves Michaud part à la conquête de Mercier

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

Après six semaines de réflexion qui ont surtout pris l'allure d'une campagne de promotion, Yves Michaud a finalement annoncé hier qu'il partira à la conquête de la circonscription de Mercier. Il devient ainsi le troisième candidat officiel en vue de l'assemblée d'investiture péquiste du 4 mars prochain.

A 70 ans, M. Michaud, qui a consacré sa vie à la langue française, souhaite «être aux premières loges» lorsque la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir du français déposera son rapport. Yves Michaud fait partie de ces militants du Parti québécois qui ont bataillé en vain pour que la position officielle du PQ lors des états généraux soit la loi 101.

Même s'il dit qu'il soutiendra le PQ, il entend bien conserver son droit de parole et son droit d'inventaire. «D'une part, je ne serai ni trublion ni empêqueur de gouverner dans l'intérêt général, pour le vain et malsain plaisir de l'esthétique de la contestation. D'autre part, je ne me sens guère attiré par la perspective d'être enfermé dans un corridor disciplinaire. Je ne serai pas muet lorsque ma conscience me commandera de parler», a-t-il souligné.

En coulisse, la possibilité de l'élection de M. Michaud dans cette forteresse péquiste est vraisemblablement perçue comme une autre occasion pour Mercier de s'opposer à l'establishment. En 1994, le candidat de Jacques Parizeau, Giuseppe Sciortino, avait été supplanté par Robert Perreault, dont l'investiture avait été contestée quatre ans plus tard. Le président de l'association locale, André Reny, a dit et redit que Mercier souhaite un député qui va «brasser la cage».

Dans la bataille à l'investiture, M. Michaud fait face à Bruno Viens, ancien président de Montréal-Centre reconnu pour son orthodoxie, et Pierre Tadros, le seul membre de l'exécutif local à ne pas appuyer la candidature de M. Michaud. Ce dernier bénéficie d'une longueur d'avance sur ses adversaires: lorsqu'il était en réflexion, une équipe a fait signer une pétition d'appui et vendu des cartes de membre pour assurer une assise en vue de l'assemblée d'investiture.

Yves Michaud propose de créer un conseil des citoyens et citoyennes de Mercier, une sorte de table de consultation des 40 organismes communautaires de la circonscription, que le député rencontrerait avant et après la session parlementaire annuelle de l'Assemblée nationale. De plus, M. Michaud s'engage à renoncer à la pension qui lui est versée par le gouvernement du Québec, «en vertu d'une logique élémentaire qu'une même personne ne peut être en même temps retraitée et salariée d'un même employeur».

Reprise des travaux au Parlement le 29 janvier

Jean Chrétien éteint les espoirs de grandes nouveautés

MANON CORNELLIER DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Parlement reprendra ses travaux le 29 janvier 2001 avec le premier discours du Trône du troisième mandat libéral, a annoncé hier le premier ministre Jean Chrétien. Il a toutefois prévenu qu'il ne fallait pas s'attendre à de grandes nouveautés, surtout pas à l'annonce d'un projet de revenu annuel garanti (RAG).

«Je ne sais pas d'où cette idée-là vient. Je n'ai pas dit un mot là-dessus. Si vous voulez savoir quels sont nos projets, c'est ça [...]. Un meilleur avenir pour tous, notre programme», a-t-il indiqué hier lorsque la presse l'a interrogé sur les rumeurs au sujet d'un possible RAG.

Le National Post affirmait samedi qu'un comité présidé par le greffier adjoint du Conseil privé, Ian Green, avait été chargé d'évaluer la faisabilité d'un RAG, une manchette que le premier ministre, tout comme son bureau la veille, a démentie.

Le gouvernement fédéral a étudié à quelques reprises l'idée d'un RAG mais l'a toujours écartée. Ce qui occupe actuellement les fonctionnaires est plutôt un examen de la plupart des programmes fédéraux de soutien au revenu. Le but serait d'identifier les trous du filet social canadien afin de trouver une façon de les réparer et d'ainsi mettre en œuvre, entre autres, l'un des thèmes de la campagne libérale, soit la lutte contre la pauvreté des enfants et des autochtones.

Chose certaine, M. Chrétien rejette toute accusation d'«agenda caché». Il invite plutôt tout le monde à relire son dernier programme électoral, le troisième livre rouge, pour savoir comment le gouvernement entend utiliser ses surplus et le genre d'investissements sociaux qu'il veut faire.

«Nous avons fait campagne sur ce programme. Nous allons donc mettre ce programme en œuvre. [...] L'approche équilibrée du Parti libéral veut que nous nous occupions des problèmes sociaux du

pays, et cela sera fait conformément à ce livre. [...] Les ministères revoient leurs programmes constamment. Ce n'est rien de neuf. C'est la chose normale à faire», a-t-il noté à sa sortie d'une rencontre d'envi-

ron trois heures de son conseil des ministres. Au Post, qui soutenait samedi que M. Chrétien cherchait une façon de laisser sa marque, le premier ministre a répondu en disant que son héritage serait un «bon gouvernement».

«La façon de laisser un héritage est de faire son travail du mieux qu'on peut. Notre héritage est que nous avons démarré avec un déficit de 42 milliards et que maintenant nous avons un surplus. Notre héritage, ce sont des investissements importants dans l'innovation et la science et la technologie, l'établissement de chaires d'excellence, l'investissement dans les infrastructures et l'environnement. L'héritage, c'est un bon gouvernement,

et c'est ce que nous ferons durant ce mandat», a-t-il dit.

M. Chrétien est visiblement satisfait de ce que son gouvernement a accompli jusqu'à présent et il n'envoie aucun virage important. Même chose pour l'instant en ce qui a trait à son conseil des ministres, a-t-il fait comprendre.

«Si vous voulez savoir quels sont nos projets, c'est ça [...], notre programme»

«J'ai dit partout que nous avions une bonne équipe et les gens ont voté pour une bonne équipe. [...] L'équipe a été réélue, ce n'est pas un travail seulement du chef du parti. C'a été un travail de toute l'équipe», a-t-il fait remarquer. Il a convenu qu'il devrait au moins remplacer ses deux ministres défaits, le secrétaire d'Etat pour l'Asie-Pacifique, Raymond Chan, et le leader du gouvernement au Sénat et responsable du développement régional en Atlantique, Bernard Boudreau. Il a toutefois refusé de dire quand il entendait nommer leurs successeurs.

Des péquistes pressent Bouchard de mettre résolument le cap sur la souveraineté

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

Les militants péquistes de Montréal Ville-Marie se lancent dans un vaste mouvement de mobilisation pour la souveraineté et Lucien Bouchard est le premier visé, question de mettre au rancard sa «valse-hésitation».

Réunis pour le party de Noël, une cinquantaine de militants des seize circonscriptions de l'ouest et du nord-est montréalais ont participé hier soir au lancement du plan d'action pour l'atteinte de la souveraineté en trente mois, soit d'ici la fin du présent mandat du gouvernement. Du coup, Montréal Ville-Marie

souhaite que l'ambiguïté du discours péquiste soit mise de côté.

«Le chef a besoin de se faire lancer des messages, a expliqué le président de Montréal Ville-Marie, Luc Thériault. Lucien Bouchard est notre meilleur buteur. Mais ce que j'aimerais, c'est qu'il puisse faire des passes une fois de temps en temps et qu'il apprenne à jouer en équipe.»

Adopté le mois dernier en conseil régional, le plan de la souveraineté prévoit trois étapes. La première en est une dite de «convergence». Elle s'étend jusqu'en décembre 2001 mais dès janvier prochain, une journée d'étude entre les instances régionales est prévue.

«On peut partager des analyses dif-

férentes sur le plan de match, mais c'en prend un d'abord! Ensuite, c'est en équipe qu'on gagne. Ce n'est pas sur une seule personne que repose l'avenir du Québec. M. Bouchard doit donc apprendre à se laisser porter par son parti. La confiance, ça se joue d'un côté comme de l'autre», souligne M. Thériault.

Lors du dernier conseil national, Lucien Bouchard a reçu un vote de confiance de 91%. C'est à ce moment que M. Thériault et son vis-à-vis de Montréal-centre, Mario Beaulieu, se sont inquiétés de la démobilité des troupes. Ce sentiment a été accentué par l'intervention de M. Bouchard pour bloquer la proposition de ré-

activer le Conseil de la souveraineté avec des fonds publics.

Un des éléments majeurs pour que le plan structuré par Montréal Ville-Marie prenne son envol est l'adoption par le gouvernement d'une carte d'électeur le printemps prochain. Des débats publics sur le dossier seront organisés.

Par la suite, le plan fait entrer l'année 2002 en cycle d'intensification avant le «momentum référendaire» prévu de décembre 2002 à juin 2003. L'échéance des 30 mois n'est donc pas un dogme. Alors quelle est l'urgence? Nous avons un objectif de souveraineté que l'on doit préparer de longue haleine», explique Luc Thériault.



LA NOUVELLE INSTANTANÉE À 3 \$

LE PLAISIR DE DÉCOUVRIR

Des lots jusqu'à 25 000 \$. Vous pouvez gagner jusqu'à 6 fois avec le même billet.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

De 20 à 30 centimètres de neige au Québec

Un record pour un 12 décembre

SÉVERINE DEFOUNI
LE DEVOIR

Des écoles fermées, une heure de pointe matinale infernale, plusieurs accrochages et des vols annulés, voilà ce qui résume la première tempête de neige de l'hiver qui s'est abattue dans la nuit de lundi à hier sur la plupart des régions du Québec. Les 20 à 30 centimètres qui se sont accumulés ont eu tôt fait de rappeler aux Québécois que l'hiver avait finalement décidé de cogner aux portes, un peu prématurément.

À Montréal, des accumulations totales de près de 30 centimètres ont été enregistrées, dont 23 centimètres à compter de minuit. «C'est un record pour un 12 décembre», dit Jean-Guy Babineau, météorologue à Environnement Canada, la dernière bordée à cette date étant de 22,3 centimètres, en 1952.

Un peu partout au Québec, les commissions scolaires ont fermé leurs portes, sauf sur l'île de Montréal et à Laval. Dans la région de Québec, ce sont toutes les écoles primaires et secondaires, les cégeps et même l'Université Laval qui ont annulé leurs activités de la journée. Les conditions météorologiques et la grève des cols bleus de Sainte-Foy, qui n'assurent que les services essentiels, auraient motivé la décision, selon Charles Simard, superviseur au service de sécurité



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les cols bleus de Montréal se donnent six jours pour faire de cette tempête un souvenir. En attendant, les rues appartiennent surtout... aux piétons.

de l'Université Laval.

Des tronçons des autoroutes 20 et 132 ont été fermés à la circulation dans la région de Québec alors que l'Outaouais déplorait la fermeture de l'autoroute 148 entre Hull et Aylmer.

Les automobilistes de la grande région de Montréal ont bravé une heure de pointe matinale particu-

lièrement difficile. Il leur a parfois fallu deux heures pour se rendre à destination à cause de la chaussée glissante et des pannes. «Il y a eu de 80 à 90 remorquages sur le réseau de remorquage exclusif du ministère des Transports aujourd'hui [hier] au lieu des cinq à dix habituels», dit Chantal Thiffault, de la Direction des communications du

ministère des Transports. La police de la CUM dénombrait pour sa part une quarantaine d'appels pour accidents de la circulation, dont trois avec blessés mineurs.

La tempête de neige aura également perturbé les vols intérieurs et transfrontaliers prévus en partance ou à destination de l'aéroport de Dorval. «Une centaine de vols ont été annulés et la même quantité retardés au cours de la journée», confirme Marie-Andrée Bastien, de la Direction des communications d'Aéroports de Montréal (ADM). Ceci équivaut au tiers de l'activité aérienne quotidienne de l'aéroport.

La dépression aura laissé une cinquantaine de centimètres dans le Midwest américain et l'Ontario lundi avant de continuer sa route vers l'est du Québec.

Qui dit neige dit évidemment déneigement. Les 2800 cols bleus de la Ville de Montréal devaient terminer le déblayage des rues au cours de la nuit pour entamer le chargement de la neige, une opération estimée à un million de dollars par journée de chargement. Avec ses 210 chenillettes, 160 niveleuses, 160 chasse-neige, 110 tracteurs-chargeurs et 160 remorqueuses, la Ville peut s'enorgueillir d'être bien équipée. Il lui faudra tout de même six jours pour ne faire de cette tempête qu'un mauvais souvenir.

Liste d'attente en orthophonie

La scolarité de 3500 enfants est compromise

LE DEVOIR

Dans la grande région métropolitaine, quelque 3500 enfants de cinq ans et moins poirent actuellement sur une liste d'attente pour recevoir des services en orthophonie. Et selon le Réseau mère-enfant, cette attente risque d'avoir un effet dévastateur sur le cheminement scolaire des bouts de chou.

La situation est en effet accablante dans les régions de Montréal et de Laval ainsi que dans les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie. L'attente pour l'évaluation et le traitement en orthophonie varie entre quatre mois et trois ans. Il faut cependant préciser que le plus court délai représente souvent la date du premier rendez-vous, rendez-vous suivi d'un retour sur la liste d'attente.

Avec ces résultats en poche, le Réseau mère-enfant est allé cogner à la porte des établissements de santé qui offrent ces services. Hier, parents, pédiatres et autres spécialistes ont présenté un plan

d'action à long terme pour régler cet épineux problème.

«La place importante qu'occupe la communication laisse entrevoir des conséquences à un problème d'acquisition de la parole et du langage. Celles-ci peuvent se traduire éventuellement par une difficulté d'apprentissage scolaire et une difficulté d'adaptation sociale», a expliqué, lors d'un point de presse hier matin, Nicole Lessard, responsable du département d'orthophonie et d'audiologie de l'hôpital Sainte-Justine.

Selon le Réseau mère-enfant, l'imposante liste d'attente ne constitue que la pointe de l'iceberg. En effet, étant donné les difficultés d'accès et le manque de professionnels, on estime que plusieurs demandes ne sont tout simplement pas formulées. Ainsi, Nicole Lessard croit que 8287 enfants souffrent d'un trouble sévère du langage dans les cinq régions mentionnées (tous degrés de sévérité confondus, ils seraient 38 217). Au Québec, pas moins de 62 460 enfants présentent divers degrés de troubles d'apprentissage.

À l'école de la tempête

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

La première tempête de la saison, hier, vous a-t-elle obligé à demeurer à la maison parce que l'école de votre marmaille était fermée? Même si la majorité des commissions scolaires ont barré les portes hier, certaines, comme Montréal et Laval, ont bravé les intempéries et accueilli les marmots après avoir fait un sérieux examen de la question dès le petit matin.

Avant même que les stations de radio et de télévision ne fassent défiler d'un ton laconique la liste des écoles et commissions scolaires fermées, la chaîne téléphonique était entamée un peu partout au

Québec pour cumuler suffisamment d'information permettant de répondre à cette question fondamentale: fermer ou ne pas fermer?

«Après de longues discussions tôt ce matin [entamées vers 4h30], on a convenu que, pour les parents, mieux valait maintenir le service de garde ouvert mais fermer les écoles», explique André Pelletier, directeur général adjoint à la commission scolaire des Découvreurs. «On sait que dans le contexte familial actuel, avec deux parents qui travaillent, ce n'est pas toujours facile.»

Dans la région de Québec, où la grande majorité des commissions scolaires ont opté pour la fermeture, un facteur additionnel est venu s'ajouter aux intempéries et aux dangers pour la sécurité des en-

fants. «Les moyens de pression des cols bleus à Québec et l'entretien des routes nous ont vraiment décidés à fermer», ajoute M. Pelletier.

Avec la sécurité des enfants en tête, les décisions des commissions scolaires sont aussi guidées par le type de territoire qu'elles desservent. À Montréal et Laval, la décision de ne pas fermer a été claire assez tôt, malgré un examen très sérieux de la situation météorologique combiné à l'état des routes. Mais à La Prairie, qui dessert la commission scolaire des Grandes Seigneuries, la population située en territoire plus rural n'aurait pas été en mesure de se rendre aux écoles, ce qui a en grande partie guidé la décision de fermer. «Nous savions que les vents allaient prendre de

l'ampleur en cours de journée, et c'était surtout la sortie des élèves qui nous préoccupait», explique Maurice Brossard, directeur général adjoint. «Mais peu importe la décision qu'on prend, nous savons que nous allons toujours faire des mécontents.»

À la Commission scolaire de Montréal, qui ne ferme qu'en de très extrêmes situations, des échanges avec la police, la Ville, des météorologues et des services de taxi permettent de prendre une décision éclairée. «En plus de la sécurité des enfants, la priorité va au service public que nous sommes: pour les parents, c'est souvent plus pratique que les écoles restent ouvertes», explique Michel Tremblay, coordonnateur des transports à la CSDM.

Maurice Richard
1999-2000

Jacques LAMARCHE

Maurice Richard ALBUM SOUVENIR

Le cadeau idéal pour Noël.

144 pages - 28,00 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

DICIONNAIRE PENSEURS PÉDAGOGIQUES

Marc-Aimé GUÉRIN

Dictionnaire des penseurs pédagogiques

À lire en période de désarroi scolaire.

372 pages - 29,40 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Bijouterie **Gambard**
Vente et service technique

ROLEX

GMT-Master II en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

"BOULES DE NEIGE ET JOUR DE L'AN ET GRAND-MÈRE!"

En contribuant généreusement à la campagne de financement annuelle de Jeunesse au Soleil, des milliers de familles montréalaises auront vraiment le sentiment que 2000 pourra être une "BONNE ANNÉE".
Jeunesse au Soleil / une lueur d'espoir

Campagne de financement annuelle Veuillez émettre votre chèque ou mandat à:
Jeunesse au Soleil, 4251 rue Saint-Urbain, Montréal, QC H2W 1V6. Tél.: (514) 842-6822

NOM _____ ADRESSE _____
NOM DE LA COMPAGNE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____
Ci-joint la somme de _____ \$ Chèque Mandat MasterCard Visa

Nom du titulaire _____
Numéro de carte _____
Date d'expiration (m/à) _____

Signature _____

Merci de votre appui.
Cette annonce est une gracieuseté d'un ami. Vos dons sont déductibles du revenu aux fins de l'impôt; vous recevrez un accusé de réception.

Nous sommes tous **Montréalais**

Moi, j'appuie le regroupement des villes de l'île de Montréal en faisant un geste concret.

Nom: _____
Adresse: _____
Municipalité: _____
Signature: _____

Retournez à: Ville de Montréal
Bureau de poste
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Ville de Montréal

Je peux aussi donner mon appui
Par téléphone 1-866-811-8117
Par Internet www.ville.montreal.qc.ca
Par télécopieur (514) 872-6767
Dans les bureaux Accès Montréal, les bibliothèques ou à l'hôtel de ville de Montréal, en semaine, de 9 h à 17 h et les week-ends, de 11 h à 17 h, avant le 17 décembre 2000.

• LES ACTUALITÉS •

Services préhospitaliers d'urgence

Le rapport Dicaire blâme la désorganisation du système

PRESSE CANADIENNE
LE DEVOIR

Pour se doter d'un système de premiers soins digne de ce nom, les Québécois devraient payer jusqu'à 155 millions de dollars en frais divers d'ici à 2005.

Dans son rapport rendu public hier, le Comité national sur la révision des services préhospitaliers d'urgence, présidé par l'ancien sous-ministre de la Santé André Dicaire, est très sévère envers le système actuel.

«Il n'existe aucune base de données fiable, tant sur les effectifs que sur les coûts et le financement, ni sur les besoins en ressources humaines et matérielles», note le rapport Dicaire. [...] L'absence d'une structure centrale organisée se répercute sur l'ensemble des instances et des intervenants, incluant Urgences-Santé.»

Les services préhospitaliers d'urgence coûtent actuellement 200 millions par année et leur réorganisation nécessitera un nouvel effort financier des contribuables. Selon le comité d'experts, il faudra augmenter et indexer les frais de transport ambulancier, hausser les frais téléphoniques réguliers et sans fil pour le 911 et, enfin, payer 15 % de plus pour les contraventions au Code de sécurité routière. Total: 155,9 millions au cours des cinq prochaines années.

Comme *Le Devoir* le révélait hier, le document parle de l'implantation d'une chaîne d'intervention préhospitalière qui marie les fonctions des intervenants de premiers

soins, les centres 911, les centres régionaux de communication, les services des premiers répondants (pompiers, policiers, paramédicaux), les ambulanciers et les urgences des hôpitaux.

Ça semble simple, mais la situation qui prévaut actuellement est loin de l'être. Depuis le début des années 1990, les rapports se suivent, signalant les uns après les autres les carences des services de premiers soins et du transport ambulancier.

Les recommandations du comité Dicaire ne diffèrent pas des précédentes mais sont nettement plus ambitieuses. «Notre mandat était différent», a commenté M. Dicaire hier matin, lors d'un point de presse.

Outre un financement diversifié, on suggère la création d'une structure centrale solide, reliée à des centres régionaux de communication, qu'un réseau de premiers répondants soit établi sur tout le territoire québécois, que la formation des ambulanciers soit au moins équivalente à un diplôme collégial et que les gestionnaires de tous les niveaux soient tenus responsables de leur décision et de leur budget. Enfin, le comité Dicaire propose qu'une loi encadre toutes ces activités.

«On reste un peu sur notre appétit, mais il faut avouer que les orientations sont là et qu'on est d'accord avec la majorité des recommandations», indique Gilles Ricard, directeur général de la Corporation des services d'ambu-

lance du Québec, qui regroupe une centaine d'employeurs du secteur privé. «Pour une fois, tout le monde a été consulté et on arrive à un consensus sur ce rapport.»

M. Ricard est particulièrement satisfait du rôle de leader que doit jouer le ministère de la Santé et des Services sociaux. «Depuis 1992, le système a pratiquement été laissé à lui-même.» Et si le rapport recommande une surveillance plus serrée des compagnies privées, il s'en réjouit. «On n'a jamais eu de problème à rendre des comptes. On en faisait déjà, mais c'était plus circonscrit.»

Gilles Ricard prévient cependant que, si tout le monde veut améliorer le temps de réponse, «il faudra une nouvelle injection de fonds pour la main-d'œuvre et la technologie». Du reste, l'échéancier de cinq ans, qui accompagne le plan d'action, lui semble plus que raisonnable.

Sans tout rejeter du revers de la main, le critique libéral en santé, Russell Williams, estime que ces propositions devraient être étudiées en commission parlementaire. Ne serait-il pas préférable, demande-t-il, de trouver des moyens pour mieux utiliser les 200 millions affectés à ces services? «On joue avec les mots; ces nouveaux frais, ce sont des taxes déguisées», a-t-il insisté.

Urgences-Santé se donne encore quelques jours avant de commenter le rapport Dicaire. De son côté, le Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec (CSN) fera connaître aujourd'hui ses réactions à la centaine de recommandations du document.

Contamination de deux lacs en Estrie

Le ministère de l'Environnement est toujours en plein brouillard

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux sites, l'un d'enfouissement, l'autre de récupération, sont dans la mire du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), qui n'a encore pu des hypothèses pour expliquer la contamination au mercure ainsi qu'à la dioxine et aux furannes des tributaires et des poissons des lacs Lovering et Massawippi, en Estrie.

C'est ce qui ressort du rapport publié hier par le ministère pour expliquer la découverte, l'an dernier, de la contamination de plusieurs espèces de poissons dans ces deux lacs.

Le directeur régional du ministère, Pierre-Hugues Boisvenu, précisait hier au *Devoir* que les tests réalisés au cours de la dernière année «n'étaient pas encore assez complets pour fournir un verdict scientifique incontournable».

En plus de constater que les ruisseaux qui alimentent le lac Lovering prennent leur source à côté du site d'enfouissement d'Intersan, le ministère constate aussi qu'il y a un ancien site de récupération de batteries et de transformateurs — à l'époque, on les remplissait de BPC — pas très loin des ruisseaux qui aboutissent au lac Massawippi.

Mais, dit-il, il y a aussi la possibilité que des dormants de chemin de fer aient été enfouis en grande quantité dans le bassin de la rivière Tomifolia, qui alimente aussi le Massawippi. On pense même que l'essentiel des BPC relevés dans ce plan d'eau proviendraient de cette rivière, ce qui impose la poursuite des recherches d'une source proportionnée à cette pollution.

Les dormants de chemin de fer sont en général traités à la créosote, un produit, précise le directeur gé-

ral du ministère, qui contient des BPC ou des produits apparentés ainsi que des dioxines et furannes.

Quant au mercure, retrouvé en concentrations élevées dans six espèces de poissons des deux cours d'eau, il proviendrait de la pollution atmosphérique provenant des États-Unis et de l'Ontario. La dérégulation de l'électricité aux États-Unis a remis en

service de vieilles centrales thermiques au charbon dont les rejets de mercure n'étaient jusqu'à tout récemment contrôlés par aucune norme, tant du côté américain que du côté canadien.

Dans les deux lacs analysés, le mercure présente des valeurs supérieures aux directives établies par Santé Canada pour la commercialisation des produits de la pêche. Au lac Massawippi, seules les concentrations relevées dans les truites touladis excèdent cette directive alors qu'au lac Lovering s'ajoutent achigans à petite bouche et brochets maillés.

Dans les deux lacs, «les teneurs en BPC, dioxines et furannes excèdent les critères pour la protection de la faune piscivore et varient de façon notable selon les sites d'échantillonnage», précise le verdict du ministère. Et selon le directeur régional, les concentrations se maintiennent depuis 1995, suggérant une pollution active. Cependant, les concentrations en arsenic, mercure, BPC, dioxines et furannes sont «toutes inférieures aux critères utilisés pour l'eau potable».

Quant aux eaux souterraines, précise M. Boisvenu, on ne peut pas encore dire si elles sont contaminées, de sorte que ni la Santé ni l'Environnement n'émettent la moindre directive aux citoyens qui s'y alimentent même si les cours d'eau du secteur charient des contaminants aussi toxiques et d'origine encore inconnue. M. Boisvenu n'a pas voulu dire s'il en ferait boire à sa famille s'il habitait le secteur.

Les tests réalisés au cours de la dernière année «n'étaient pas encore assez complets pour fournir un verdict scientifique»

Fusions municipales

Michel Prescott propose un compromis

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le chef de l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, Michel Prescott, a lancé hier un appel au compromis entre le gouvernement et les opposants à sa réforme municipale.

«Le gouvernement aurait tort de se comporter en possesseur tranquille de la vérité, a-t-il déclaré. S'il devait rester inflexible devant les inquiétudes et les critiques exprimées par les citoyens dimanche [notamment lors de la manifestation], la réforme serait incomplète et conti-

nuerait à faire l'objet de débats dans l'avenir.»

Prénant acte du refus du gouvernement d'accorder une certaine autonomie fiscale aux arrondissements de la future grande ville de Montréal, Michel Prescott estime qu'il pourrait à tout le moins apporter d'autres amendements à sa loi 170 qui ne remettraient pas fondamentalement en cause l'ensemble de son projet tout en le rendant plus acceptable à ses opposants. À ce chapitre, il propose notamment que l'on reconnaisse aux arrondissements une forme ou une autre de statut juridique de

manière à en augmenter un peu le degré d'autonomie mais aussi de responsabilité. Pour les mêmes raisons, il suggère qu'on leur reconnaisse un droit de gestion partielle en matière de main-d'œuvre. Il pense également que l'élection au suffrage universel des maires d'arrondissement répondrait au besoin d'identification des citoyens. «Il ne faut pas exagérer l'image du roitelet municipal, estime-t-il. Les maires ont démontré à la Communauté urbaine de Montréal au cours des dernières années qu'ils étaient capables de penser pour le bien commun.»

TENDEZ LA MAIN AUX PLUS DÉMUNIS

LE JEUDI 14 DÉCEMBRE DE 6H À 19H,
AU PROFIT DE JEUNESSE AU SOLEIL

La **GUIGNOLÉE**
des employés de **Radio-Canada**
en collaboration avec
Le Devoir et **Télé-Québec**



Pascale Nadeau
Radio-Canada



René Homier-Roy
Radio-Canada



Sophie Durocher
Télé-Québec



Anne-Marie Dussault
Télé-Québec



Jean Dion
Le Devoir

VOUS INVITENT À VENIR DÉPOSER DES DONS EN ARGENT ET DES DENRÉES NON PÉRISSABLES À CES POINTS DE COLLECTE :

- Maison de Radio-Canada, 1400, boul. René-Lévesque Est
- En face de Radio-Canada, côté nord du boul. René-Lévesque Est (entre 6h et 9h30)
- Le Devoir et Télé-Québec, rue de Bleury (entre de Maisonneuve et Président-Kennedy)
- Pétro-Canada, coin Sherbrooke Est et Haig
- Pétro-Canada, face à la station Henri-Bourassa
- Stationnement incitatif de l'AMT, près de l'Hippodrome de Montréal
- Centre commercial Place Longueuil
- Les Jardins Dorval (site CBC jusqu'à 19h30)
- Avenues du Mont-Royal et du Parc
- Jeunesse au Soleil, 4251, rue Saint-Urbain, entre Rachel et Marie-Anne

- Chez votre épicerie IGA participant de l'île de Montréal
- Caisses populaires participantes de l'île de Montréal (dons en argent seulement)



www.radio-canada.ca/guignolee

AMENEZ VOS ENFANTS!

Les personnages des émissions jeunesse de Télé-Québec et de Radio-Canada recevront vos dons.

• 2^e étage de Place Versailles (de 11h à 19h)



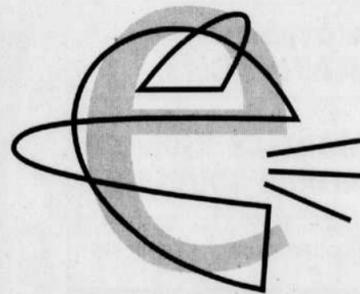
CBC Radio-Canada

LE DEVOIR

Desjardins



IGA



LE FRANÇAIS, PARLONS-EN.

L'avenir de la langue française
vous intéresse?

Vous avez des idées,
une opinion à soumettre?

Des expériences à partager?

Venez participer au forum de discussion
qui se tiendra ce soir à 19h au
Palais des congrès de Montréal
201, avenue Viger Ouest
Montréal (Québec)

Aussi, venez entendre les mémoires
qui seront présentés à compter de 9h
par des organismes et des citoyens de la région.

Québec

Commission des États généraux
sur la situation et l'avenir de
la langue française au Québec
www.etalgeneraux.gouv.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale

Guy Breton est « agacé » par certaines pratiques du ministre des Finances

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le Vérificateur général du Québec est tombé à bras raccourcis hier sur la pratique du ministre des Finances, Bernard Landry, qui s'inspire libéralement d'Ottawa, de retrancher 730 millions des surplus de l'Etat, pour l'année 1999-2000, afin de les verser à des organismes sans but lucratif (OSBL) dépourvus de lien direct avec le gouvernement.

Pour le Vérificateur général, Guy Breton, qui publiait le tome II de son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1999-2000 ainsi que son rapport sur la vérification des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2000, cette façon de faire de M. Landry est inquiétante puisque ce sont des sommes importantes qui sont soustraites à l'examen des élus de l'Assemblée nationale. C'est aussi une manière de prendre les surplus d'une année pour les affecter à des dépenses futures. «C'est agaçant», a dit M. Breton.

Issus des surplus de 1999-2000, ces surplus de 730 millions sont allés, à la toute fin du dernier exercice, vers huit OSBL dont les conseils d'administration ne sont pas contrôlés par le gouvernement: Valorisation-Recherche Québec (120 millions), Société des événements majeurs internationaux du Québec (30 millions), Société de

gestion du Fonds jeunesse (120 millions), Innovation-Papier (100 millions), Infrastructures-Québec (175 millions), Infrastructures-Transport (90 millions), Société de diversification économique des régions (50 millions) et Fonds d'action québécois pour le développement durable (45 millions). Dans quatre de ces huit cas, les sommes ont été versées dans une fiducie puisque l'OSBL n'avait pas encore de statut juridique. «Ces organismes gèrent des programmes d'aide financière qui auraient pu être offerts par des ministères», juge M. Breton.

«Si on n'avait pas fait ça, ce serait allé à la dette», a soutenu hier M. Landry, qui participait à une réunion des ministres des Finances provinciaux à Winnipeg. «Ca ressemble comme deux gouttes d'eau à ce que fait Ottawa», a-t-il dit en faisant référence aux diverses fondations privées, comme la Fondation des bourses du millénaire, que le ministre des Finances, Paul Martin, a créées pour répartir dans le temps l'utilisation des surplus du gouvernement fédéral.

Ce n'est pas «parce que le fédéral le fait [que] c'est la meilleure chose à faire», a répliqué le vérificateur qui, contrairement à l'affirmation de M. Landry, soutient que cette somme n'aurait pas nécessairement dû être appliquée à la réduction de la dette.

Dans son rapport, M. Breton critique également M. Landry pour avoir surévalué les surplus du gouvernement de 343 millions en 1999-

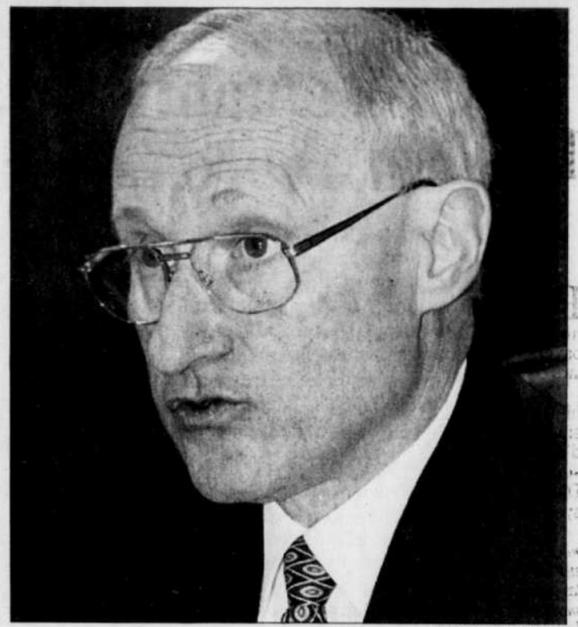
2000 en raison d'une sous-évaluation des surplus de l'année précédente. «Ca tomberait donc à 316,4 millions de déficit plutôt que 30 millions de surplus», a-t-il dit.

Le Conseil du trésor a également essayé les foudres du vérificateur pour sa gestion du vaste chantier informatique du gouvernement, le projet GIREs, octroyé à la firme américaine Oracle. «On est 16 mois en retard, il y a déjà 70 millions sur la table», a dit M. Breton. Il relève que le gouvernement a dépensé 42 millions pour des licences dont le coût prévu au budget est de 16 millions.

Dans un projet de cette nature, «on ne peut d'avance fixer les coûts de façon sûre, définitive», a dit le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, à l'Assemblée nationale

hier. Mais il a soutenu que le budget global de 200 millions fixé au départ sera respecté. A son cabinet, on indique qu'un spécialiste de la gestion de projet, Jocelyne Lefort, qui fut responsable de la réforme du cadastre entreprise par le ministre des Ressources naturelles, a le projet GIREs bien en main.

Le Vérificateur général a montré des signes d'impatience hier envers Hydro-Québec qui, contrairement à la Société générale de financement (SGF), refuse toujours de se soumettre à son examen. «La tergiversation a assez duré», a-t-il dit. Enfin, après avoir passé au peigne fin les dépenses du Protecteur du citoyen, Daniel Jacoby, plus tôt cette année, M. Breton s'est penché sur la gestion de l'organisme, signalant de nombreuses lacunes.



Guy Breton publiait hier le second tome de son rapport annuel.

Sondage sur la situation du français au Québec

La précarité fait presque l'unanimité

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Les trois quarts des Québécois, dont une majorité d'anglophones et d'allophones, jugent que la situation du français est toujours précaire malgré la loi 101.

C'est ce qu'indique une enquête d'opinion réalisée par la firme Sondagem pour le compte de la Société nationale des Québécoises et des Québécois de la Capitale nationale (SNQCN), sous la supervision de Pierre Drouilly, directeur du département de science politique de l'UQAM, et Pierre-Alain Côté. Effectué entre le 15 et le 26 octobre, le sondage comprend 1008 répondants et la marge d'erreur est de 3,1 %, 19 fois sur 20.

Placés devant l'affirmation «Malgré la loi 101, la situation du français au Québec est toujours précaire», 76 % des répondants déclarent qu'ils sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec elle, alors que 80 % de francophones, 52 % d'anglophones et 58 % d'allophones partagent cette idée.

En outre, près de 90 % des Québécois sont d'avis qu'il vaut la peine de défendre la langue française au Québec, un pourcentage qui atteint 73 % chez les anglophones et 84 % chez les allophones. Ces répondants se disent tout à fait en désaccord et plutôt en désaccord avec l'affirmation suivante: «Ca ne vaut pas la peine de défendre la langue française parce que de toute façon, on est noyé dans le continent nord-américain.»

«Les gens de toutes origines ont réalisé que le français, c'est la langue commune au Québec», a commenté Chantal Ouellet, la nouvelle présidente de la SNQCN. Elle s'est dite «agréablement surprise» qu'une majorité d'anglo-

phones et d'allophones québécois soit sur la même longueur d'onde concernant la situation du français et l'importance de le défendre.

«Ca montre que le nationalisme civique est en marche au Québec», a souligné, pour sa part, Marcel Lefebvre, le président du Rassemblement pour l'indépendance du Québec (RIQ) et ex-président de la SNQCN. Le nationalisme civique — un nationalisme qui s'appuie sur l'appartenance à une nation politique plutôt qu'à une ethnie — est une des idées que défend ce nouveau rassemblement. «Quand on lit dans les journaux l'intervention de Jean-François Lisée [aux Etats généraux sur la langue], il indique très clairement que le nationalisme civique, c'est quelque chose à construire», a-t-il poursuivi. «On voit que la loi 101 a fait des petits. Ce n'est pas seulement les francophones de souche ou les purs et durs qui sont derrière le besoin de protéger la langue», déduit-il des résultats du sondage.

Si on fait les recoupements en fonction de l'allégeance aux partis politiques, on note que 61 % des répondants qui se disent libéraux jugent que la situation du français au Québec demeure précaire, contre 87 % des péquistes et 72 % des adéquistes. La plupart des libéraux (84 %) croient que défendre le français en vaut la peine, contre 91 % des péquistes et 92 % des adéquistes. Même les répondants qui se disent canadiens plutôt que québécois ou canadiens-français constatent, dans une majorité de 54 %, la précarité du français au Québec.

Enfin, à Montréal, 71 % des répondants font le même constat, contre 91 % dans la région de Québec. Dans les deux centres urbains, la presque totalité des répondants penchent pour l'utilité de la défense du français.

Votre magasin de cadeaux



dessus de table SOUPIÈRE 59 ⁹⁵ 	argenterie PLAT DE SERVICE CAVIAR/VODKA ARGENT PLAQUÉ 129 ⁹⁵ 	cadeaux ENSEMBLE À CAFÉ prix sugg. 80 ⁹⁵ notre prix 39 ⁹⁵
porcelaine NORITAKE ALSATIA prix sugg 154 ⁹⁵ notre prix 76 ⁹⁵ 	cadeaux Assiette creuse gratuite valeur 41 ⁹⁵ 	cadeaux VOTIVE ORREFORS prix sugg 56 ⁹⁵ notre prix 27 ⁹⁵
cadres CADRES ASSORTIS cristal, bois, étain, argent de 12 ⁹⁵ à 199 ⁹⁵ 	cristal DA VINCI CETONA Italie à partir de 23 ⁹⁵ 	cadeaux COLLECTION DE BOLS ORIENTAUX • 6 PIÈCES 89 ⁹⁵
articles maison 50% de rabais AMBRY HOME (ENSEMBLE DE 3) COUTEAUX DE CHEF TREMPÉES. GARANTIE À VIE prix sugg. 160 ⁰⁰ notre prix 79 ⁹⁵ 	articles maison plus de 50% de rabais AMBRY HOME CAST-DELUXE BATTERIE DE CUISINE (9 PIÈCES) GARANTIE À VIE prix sugg. 800 ⁰⁰ notre prix: 349 ⁹⁹ 	articles maison KITCHEN AID MÉLANGEUR À PIED (CHROMÉ) prix sugg. 699 ⁹⁵ Notre prix 599 ⁹⁵ Coupon boni pour poêle de 8" en prime

Les diamants

Coeur or 14k		Boucles d'oreilles or 14k	
Total		Total	
10 pts.	158 \$	10 pts.	88 \$
25 pts.	288 \$	15 pts.	158 \$
50 pts.	488 \$	20 pts.	188 \$
1 ct.	888 \$	33 pts.	488 \$
2 cts.	1688 \$	50 pts.	788 \$
		1 ct.	2988 \$

Pendentif	
Qualité SI Or 14k	
10 pts.	148 \$
15 pts.	268 \$
25 pts.	488 \$
50 pts.	1688 \$
75 pts.	2688 \$

Sondage Léger & Léger Meilleure bijouterie 4 années consécutives

le Parchemin

DEPUIS 1966

Place des Arts, 175 rue Ste-Catherine Ouest, (514) 849-8333
Métro Berri-UQAM, 505 rue Ste-Catherine Est, (514) 845-5243

LINEN CHEST

DECOR DÉPÔT

«Le supercentre de la mode maison»

gratuit Service à domicile 331-5260	Centre Rockland 341-7810	Place Portobello Brossard 671-2202	Les Galeries Laval 681-9090	La Cathédrale (centre-ville) 282-9525
-------------------------------------	--------------------------	------------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas!

Garantie 30 JOURS

CHAQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE

Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%

É D I T O R I A L

Les enfants d'abord

Les conclusions d'une enquête sur les Centres jeunesse de Montréal, effectuée à la demande expresse du gouvernement, sont accablantes pour les dirigeants en place. Aucune circonstance atténuante ne saurait justifier les problèmes considérables qui y sévissent, disent-ils. Les enquêteurs concluent donc que la direction générale n'a plus la crédibilité et l'écoute nécessaires au redressement de la situation. Les ministres responsables, Pauline Marois et Gilles Baril, ne peuvent plus se contenter de promesses.

On savait depuis fort longtemps que les jeunes n'étaient pas toujours bien servis dans les Centres jeunesse de Montréal. «L'inspection ministérielle» que vient de compléter l'équipe dirigée par Jean Bartkowiak confirme toutes les appréhensions. Les services adéquats, dit-elle, ne sont pas donnés au bon moment. Peut-on être plus clair? Le virage milieu censé guider les interventions est aujourd'hui un vain principe puisque, dans les faits, le recours à l'hébergement est en hausse dans les Centres jeunesse de Montréal. Le rapport signale un taux plus élevé qu'ailleurs de recours aux tribunaux, avec les inévitables délais qui s'ensuivent, ainsi qu'un taux de placement et un taux de non-fermeture des dossiers également plus élevés qu'ailleurs. Les Centres jeunesse de Montréal affichent par ailleurs des durées de séjour plus courtes, ce qui devrait en théorie réduire l'engorgement. Mais ce n'est pas le cas car les usagers sortent d'un service pour aussitôt se retrouver dans un autre. Voilà un système qui se mord la queue. Pourquoi en est-il ainsi?



Paule des Rivières

Le rapport confirme que les enfants se promènent d'un service à l'autre. Cette situation est loin d'être idéale pour le jeune qu'on veut aider. Elle devient carrément sérieuse lorsqu'on sait que le dossier du jeune que l'on déplace vers un autre service ne suit pas. Donc, non seulement le jeune doit changer souvent

d'intervenant, cet intervenant doit repartir à zéro à tout coup. Aucun hôpital ne pourrait fonctionner ainsi. Il faut mettre fin à ce désordre, lequel symbolise en quelque sorte le manque de rigueur de l'ensemble du système dans l'identification du service à donner tout comme dans son évaluation.

Le rapport remis au gouvernement il y a quelques jours ne fait pas dans la nuance. Tous les blâmes vont du même côté: la direction n'a pas su écouter ses employés, elle n'a pas voulu donner la latitude nécessaire à la direction de la recherche et du développement, elle n'a guère davantage écouté le comité des usagers. Le Conseil multidisciplinaire a été court-circuité. Résultat? Toute forme de critique est muselée.

Il est clair que la direction générale n'a pas su s'ajuster aux transformations structurelles et au regroupement des centres — et des syndicats — entamés en 1995. Elle n'a guère mieux réagi aux nombreuses mises en garde qui lui ont été exprimées au cours des quatre dernières années. Cela ne peut plus durer. Mais elle n'est pas seule dans cette galère. En fait, de haut en bas de la pyramide qui regroupe 3000 employés, les guerres de pouvoir ont pris trop de place et entravent la livraison des services aux jeunes qui, rappelons-le, sont vulnérables et démunis. Tous doivent se ressaisir et s'interroger non plus sur les manières de s'arroger tel ou tel morceau de pouvoir mais plutôt sur les façons de mieux protéger les enfants qui leur sont confiés.

Il y a trois semaines, présentant un coup dur, le conseil d'administration des Centres jeunesse de Montréal a «accepté» la démission du directeur général, Yvon Guérard. Plusieurs soutiennent que d'autres cadres doivent comprendre que l'heure de partir est venue. C'est ce que croient les auteurs de l'enquête. Ils pourraient bien avoir raison. Cependant, quelle que soit la direction en place, c'est une culture de travail au beau complet qu'il faudra réformer. Pour le bien de l'enfant.

Un renseignement peut valoir une vie

Beaucoup de gens se demandent pourquoi protéger les renseignements personnels et la vie privée. L'adage veut que les gens honnêtes n'aient rien à cacher.

Les sceptiques doivent être confondus après avoir appris qu'une employée d'un sous-traitant de la Société de l'assurance automobile du Québec aurait fourni à des criminels le numéro de plaque d'immatriculation et l'adresse du journaliste Michel Auger.

Petits renseignements anodins, dit-on souvent, qu'une adresse et un numéro de plaque. Et pourtant, Auger a failli perdre la vie quelques jours plus tard.

Le même problème peut survenir lorsqu'un mari violent déniche illégalement l'adresse où réside désormais son ex-épouse qui tente de refaire sa vie.

La femme qui a fourni ces renseignements aux mafieux aurait recueilli dans les fichiers de la SAAQ des données sur 11 personnes liées aux gangs ennemis des Rock Machine. Au moins trois seraient mortes.

La SAAQ est montrée du doigt, et avec raison. Les renseignements personnels qu'elle détient sur plus de quatre millions d'automobilistes peuvent être consultés par des centaines de personnes à travers son réseau de mandataires et de succursales. Dès 1993, la société était dans la mire de la Commission d'accès à l'information.

Hier, le Vérificateur général affirmait que les mesures de surveillance des accès aux fichiers de renseignements confidentiels ne s'étaient pas améliorées à la SAAQ tandis qu'elles l'ont été au ministère du Revenu. Il est possible, en effet, de contrôler *a posteriori* si un employé a consulté des dossiers auxquels il ne doit pas normalement avoir accès. La SAAQ ne procède pas à ce genre de contrôle.

Mais celle-ci n'est pas seule en cause. En juin 1998, le président de la CAI, Paul-André Comeau, publiait le rapport d'une vérification réalisée dans une vingtaine de ministères. On apprenait notamment que le système de renseignements de la Sûreté du Québec était configuré de telle manière qu'il était techniquement possible, selon M. Comeau, que des motards criminels y aient accès par une simple ligne téléphonique...

Le rapport concluait que les organismes publics traitent avec inouciance et désinvolture la protection des renseignements personnels. Plus ça change, plus c'est pareil. Prendra-t-on un jour cette affaire au sérieux?

mvenne@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Yé pas trop tard?

Il fut une époque où les émissions à la radio privée de Montréal avaient des titres vraiment français, comme *Bonjour messieurs, dames, Montréal s'éveille, Montréal en vrac, Chansonnettes*, etc.

De nos jours, les titres des émissions sont révélateurs du niveau du français qu'on retrouve dans les stations de radio, particulièrement les stations MF s'adressant aux jeunes, CKOI et CKMF: *Yé trop d'bonne heure, Yé pas trop tard, Enwouéye à maison, I lève you...* et ce ne sont là que les titres. Imaginez le langage utilisé par les animateurs de ces émissions: du vrai louisianais!

Et la ministre Beaudoin, (ir)responsable de la langue à Québec, continue de clamer que la situation du français s'améliore à Montréal. Elle devrait se diriger vers une carrière d'humoriste tellement elle est drôle!

Yves Hamel
Décembre 2000

Le changement climatique

L'article de première page, le 7 décembre dernier, n'aidera malheureusement pas les non-spécialistes à se faire une idée juste sur l'état des connaissances scientifiques des dangers du changement climatique et des solutions pouvant y remédier.

L'auteur a omis de mentionner que l'étude dont il était question, rendue publique dans la revue *Nature*, était accompagnée de mises en garde publiées dans le même numéro de la revue. Un des membres de l'équipe de rédaction de *Nature* y soulignait notamment que «les

concentrations croissantes du dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre sont responsables du réchauffement de la planète depuis un siècle, il n'y a pas beaucoup de doute là-dessus».

Cela concorde entièrement avec les plus récentes conclusions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui représentent l'opinion consensuelle de centaines de scientifiques plutôt qu'un seul! Le GIEC prévoit désormais un réchauffement planétaire pouvant atteindre six degrés Celsius d'ici 2100 (plus que la différence entre une époque glaciaire et l'époque actuelle) si nous ne réduisons pas de façon importante nos émissions de gaz à effet de serre.

Il faut entamer cette tâche plutôt que de créer l'illusion d'un débat scientifique qui n'existe pas.

Matthew Bramley
Ph. D., analyste principal de politiques
Programme des changements climatiques
Institut Pembina
Ottawa, décembre 2000

L'incompétence professorale

Nous parlons de la réforme en éducation tous les jours depuis de nombreuses semaines. Personnellement, je suis les débats, m'informe, comme n'importe quel parent. Mais il est un sujet tabou dont personne ne parle et qui me fait bouillir intérieurement chaque fois que mes enfants en font les frais.

Il s'agit de l'incompétence et du je-m'en-foutisme de nombreux suppléants, de l'équilibre psychologique douteux de certains profes-

seurs, du nombre incroyable d'absences des professeurs titulaires. Je ne parle pas en général car je sais que ce dont je parle ne s'applique pas à tous les professeurs et suppléants, heureusement! Mais je trouve que quand bien même il n'y aurait qu'une poignée d'incompétents, ce serait une poignée de trop. Revenant au cas particulier, je trouve déplorable que des suppléants puissent dire en classe: «Je suis là pour gagner du fric»; que des professeurs titulaires écoutent la radio dans la classe pendant que les enfants travaillent; que le langage de certains professeurs soit irrespectueux envers les enfants, les «tabarnac!» et autres mots du genre étant courants dans la bouche de certains, pas devant les parents, pas devant la direction, mais juste devant les enfants; que, sur une heure de cours, le professeur hurle contre un enfant pendant 25 minutes. L'humiliation, la torture psychologique existent encore.

Des professeurs démotivés, blasés, qui ont perdu toute passion si jamais ils en ont eu un jour, envahissent les écoles, et la direction reste évasive, lorsque, moi, parent, je soulève cette question. C'est le grand mutisme, on se protège les uns les autres, c'est décevant, c'est révoltant. Personne n'en parle, personne ne veut se mouiller. Ces professeurs-là dégoûtent nos enfants et en font des candidats au décrochage.

Bien sûr, tout le monde a dû subir un jour ou l'autre des professeurs plats, fatigués, méchants et bêtes. Mais quand je vois mes enfants totalement démotivés, ça me fait mal, très mal. Et, malheureusement, aucune merveilleuse réforme ne pourra effacer ce problème.

Éveline Leclerc
Montréal, décembre 2000

LIBRE OPINION

La francisation et la maîtrise de la langue s'inscrivent dans un continuum

DIANE DE COURCY
Présidente de la Commission scolaire de Montréal et présidente du Mouvement pour une école ouverte et moderne (extraits du mémoire présenté hier devant la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec)

D'entrée de jeu, nous reconnaissons que la Charte de la langue française a permis de faire des progrès considérables dans la francisation et l'intégration des nouveaux arrivants à la communauté québécoise. Nos efforts collectifs doivent aujourd'hui mettre l'accent sur la promotion et sur la maîtrise de la langue plutôt que sur une position défensive.

À cet égard, le Québec doit se doter de politiques et de mesures cohérentes: la francisation et la maîtrise de la langue s'inscrivent dans un continuum, de la petite enfance à l'âge adulte. Les personnes qui ont besoin de mesures de soutien à la francisation sont inscrites dans différents réseaux et des efforts sont nécessaires pour en coordonner les actions.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que les obligations de la loi 101 ont donné des résultats inattendus: les élèves allophones sont bilingues, souvent trilingues, voire quadrilingues, alors que les élèves francophones parviennent mal, de l'opinion de leurs parents, à bien maîtriser une deuxième langue.

Nos recommandations portent sur trois volets importants de l'action du milieu de l'éducation en matière de langue: les services à la petite enfance, l'enseignement des langues à l'école primaire et secondaire et les services de francisation offerts aux adultes.

Les Centres de la petite enfance (CPE) doivent offrir 60 000 places sur l'île de Montréal d'ici 2005. Il en manque encore quelque 28 000. Malgré le fait que les commissions sco-

lares offrent une prématernelle aux enfants de quatre ans issus de milieux défavorisés, la politique familiale confie le mandat éducatif de ces enfants aux CPE. Ce doublement des mandats, associé à l'impossibilité pour les CPE de répondre à tous les besoins, fait en sorte que certains enfants de quatre ans auront accès à la prématernelle, à l'école ou dans un CPE, et d'autres pas, rendant l'entrée à l'école encore plus inégale.

Par ailleurs, il n'existe aucun service de francisation pour les quatre ans. Un lien cohérent entre l'implantation des CPE et les objectifs de francisation reste à développer. Ainsi, la fréquentation d'un CPE qui offre des services dans la langue maternelle de l'enfant est un choix pédagogique légitime; en contrepartie, la fréquentation par des allophones d'un CPE anglophone risque de diminuer les chances de réussite éducative de l'enfant qui devra, dès l'âge de cinq ans, faire l'apprentissage d'une troisième langue.

À l'école, l'ouverture de classes d'accueil pour les enfants de quatre ans permettrait d'offrir des services de francisation un an plus tôt et mettrait fin à une pratique pédagogique douteuse, soit l'entrée en prématernelle régulière, puis la fréquentation de classes d'accueil, avant l'entrée en première année régulière.

Il n'y a pas d'opposition entre l'apprentissage du français, langue commune, et des mesures favorisant le bilinguisme ou le trilinguisme individuel. C'est pourquoi nous jugeons important que les États généraux abordent aussi les moyens de favoriser l'apprentissage de l'anglais et d'une troisième langue, par des mesures qui ne diminueront rien la force du consensus québécois autour de la Charte de la langue française. Toutefois, nous tenons à souligner les effets pervers qu'aurait l'enseignement de l'anglais dès la première année dans les écoles de mi-

lieu fortement allophone, où les enfants doivent déjà maîtriser une deuxième langue, le français.

La Loi sur l'instruction publique accorde une grande marge de manœuvre aux conseils d'établissement quant aux cours offerts dans les écoles. Pour s'ajuster à la demande, près de la moitié des écoles secondaires régulières offrent déjà un programme d'anglais enrichi et près du tiers proposent l'enseignement d'une troisième langue, l'espagnol. Cependant, plusieurs n'ont pas encore utilisé cette prérogative locale. Le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires devraient développer des outils d'information afin de les encourager à le faire.

La francisation des parents des élèves est un enjeu majeur, tant pour les parents eux-mêmes que pour assurer l'intégration et la réussite éducative de leurs enfants. Afin d'améliorer l'efficacité des services de francisation des adultes, nous croyons que l'offre de services doit évoluer en fonction de deux priorités: rapprocher la francisation des parents de l'école de leurs enfants et rapprocher la francisation des aspirations professionnelles.

Il est nécessaire de développer des services de francisation reliés aux écoles des enfants, tant en termes d'adaptation des horaires que de proximité. Une expérience récente vécue dans le quartier Parc-Extension montre que le nombre d'adultes allophones, inscrits en francisation de nombreuses années après leur arrivée au Québec, peut être doublé lorsque le service est offert durant les heures scolaires et à proximité de l'école des enfants.

Le MRCI et les commissions scolaires doivent arrimer leurs actions en ce sens. Le ministère doit revoir les orientations de sa récente réforme et reconsidérer la pertinence et l'expertise des services de francisation dans les commissions scolaires.

IDÉES



« Que retenir, en définitive, de cette loufoque opération de rattrapage? Simplement que le gouvernement n'a toujours pas révélé les véritables objectifs de son projet de fusions forcées. »

Les fusions municipales à Montréal: que de confusion!

JEAN-CLAUDE MARSAN

Architecte, urbaniste et professeur titulaire à l'école d'architecture de l'Université de Montréal

Le projet de loi 170 imposant des fusions municipales a soulevé dans l'île de Montréal une opposition dont la vivacité semble avoir pris le gouvernement de court. Ce dernier y a jusqu'à maintenant répondu par ce que les experts en relations publiques appellent, dans le langage du métier, une opération de *damage control*.

En premier lieu, il a fait paraître dans les journaux deux types d'encarts. Un premier fait appel au bon sens de la population en établissant une comparaison entre le nombre d'élus des municipalités de Chicago, Toronto et Boston et celui qui totalisent respectivement l'île de Montréal et l'agglomération de Québec. Voilà ce qui s'appelle de la désinformation car on ne compare pas des pommes et des oranges.

Prenons l'exemple de Boston, ville avec laquelle Montréal est d'ailleurs jumelée. Si l'on compare la municipalité de Boston (600 000 habitants, un maire et 13 conseillers) et la municipalité de Montréal (1 016 375 habitants, un maire et 50 conseillers), il n'y a pas de quoi monter aux barricades. L'enviable réputation mondiale de Boston n'est cependant pas tributaire de la petite municipalité mère mais bien de sa région métropolitaine, où se trouvent de grandes institutions de savoir (Harvard, MIT, etc.) et de puissantes industries, notamment en informatique. Si l'on compare maintenant cette région métropolitaine et celle de Montréal, on observe que cette dernière, avec ses cent municipalités, s'avère bien modeste par rapport à celle de Boston, laquelle comprend de 150 à 200 municipalités autonomes (selon l'endroit où l'on trace les limites de la région). D'où provient alors cette certitude du gouvernement selon laquelle, en dehors des fusions forcées dans l'île montréalaise, il n'y aurait pas de solutions d'avenir pour la métropole du Québec?

Le second encart rappelle à la population que l'on parle de fusions municipales depuis 30 ans et qu'il est maintenant temps d'agir. Il aurait été plus honnête de

dire que l'on a exploré depuis trois décennies diverses formules de gestion pour tenter d'ajuster la réalité politico-administrative à celle de certains territoires grenagés par l'étalement urbain. En fait, des 241 études, analyses et rapports qui existaient sur le sujet, combien exactement ont recommandé des fusions forcées dans l'île de Montréal, ce territoire unique entre tous pour son histoire culturelle et linguistique? Aucune, une ou quelques-unes? Est-ce pour cette raison que le gouvernement n'ose pas révéler les études sur lequel il s'appuie? Parmi les plus importantes recherches dans le domaine, il faut souligner le rapport Bédard, lequel mettait entre autres le gouvernement en garde contre les fusions forcées, tandis que le rapport Pichette recommandait pertinemment la création d'une ville-région, englobant une certaine de municipalités, sans pour autant recourir aux fusions municipales.

Le deuxième volet de cette opération de contrôle fut les révélations faites par le premier ministre Bouchard à *La Presse*. Il a dit en substance que son gouvernement entendait créer à Montréal une toute nouvelle entité municipale où tous travailleraient ensemble et qu'il se pourrait bien qu'un prochain maire de la mégaville soit un anglophone. On peut applaudir à cette ouverture d'esprit mais celle-ci demeure surprenante de la part du chef d'un parti obsédé par la langue et la souveraineté du Québec. Car dans cette mégaville, lieu en conséquence hautement symbolique du pouvoir du Québec, les francophones risquent de devenir rapidement minoritaires sous l'effet combiné de leur exode continu vers d'autres rives de l'archipel et de la croissance inévitable de la population immigrante allophone.

Par contre, si le gouvernement osait reconnaître que le véritable territoire socioéconomique de Montréal, c'est toute la région métropolitaine, et s'il osait créer une structure régionale de gestion efficace (à l'exemple de celle de Londres) pour compléter les structures municipales existantes (avec la ville actuelle de Montréal, divisée en arrondissements), il doublerait le poids des francophones dans la nouvelle métropole tout en protégeant le sentiment d'appartenance de ses citoyens. Et, surtout, il créerait un puissant symbole pour l'avenir du Québec, à savoir celui d'une métropole forte et désormais unifiée où une majorité de francophones vit en harmonie avec

les nombreuses communautés culturelles et dans le respect avoué de la minorité anglophone.

Enfin, le troisième volet de cette opération de *damage control* fut la lettre du maire Bourque, publiée dans *La Presse* du 7 décembre dernier. Il s'y trouve de bonnes choses mais, ô surprise, voilà que le chef d'une administration municipale qui a muselé son service d'urbanisme, montré le plus grand mépris pour le plan directeur de la Ville au point d'encourager publiquement des promoteurs à le transgresser, ridiculisé les consultations publiques, etc., voilà donc que ce chef se présente maintenant comme le héraut de l'urbanisme et de la qualité de l'aménagement urbain, faisant la promotion d'un plan directeur pour toute l'île montréalaise. Si le ridicule ne tue pas, il n'élève pas non plus!

Comme antidote à cette hypocrisie du pouvoir politique, il faut rappeler ici les dures paroles que Phyllis Lambert a eu le courage de dire publiquement, en présence même de la ministre Harel et du maire Bourque, lors des célébrations du 25^e anniversaire d'Heritage Montréal, à la Bibliothèque nationale en octobre dernier. Elle a martelé qu'il n'existe plus une seule ville digne de ce nom sur le continent nord-américain où les valeurs de démocratie, de qualité de l'aménagement urbain et de conservation du patrimoine sont aussi bafouées qu'à Montréal! Est-ce que ce cancer gagnera maintenant toute l'île?

Que retenir, en définitive, de cette loufoque opération de rattrapage? Simplement que le gouvernement n'a toujours pas révélé les véritables objectifs de son projet de fusions forcées. Trois hypothèses semblent émerger cependant. La première, c'est que ce dossier n'est qu'un autre exemple des improvisations verbales du gouvernement Bouchard. La deuxième, c'est que Québec, ne sachant plus quoi inventer pour réduire les impôts, a décidé de s'organiser pour refiler certaines factures aux communautés les mieux nanties. Enfin, certaines personnes prétendent que, désireux de se prémunir contre le pouvoir de l'argent, les votes ethniques et les partitionnistes, le gouvernement du Parti québécois entend occuper le terrain en vue d'un prochain référendum. Mais aucune de ces hypothèses, pas plus que le projet de fusions forcées, n'a quelque chose à voir avec les véritables besoins que devrait satisfaire un nécessaire réforme municipale dans la région montréalaise. Et c'est bien là, en résumé, toute la tragédie de cette saga.

Montréalisme et refus des dogmatismes

LUC-NORMAND TELLIER

Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal

Le 21 novembre dernier, Jean-Claude Marsan écrivait dans *Le Devoir*: « L'approche de ce projet de fusions forcées sur l'île montréalaise a été critiquée unanimement par l'ensemble des universitaires et chercheurs du Québec, qu'ils soient de l'INRS-Urbanisation des universités McGill, de Montréal, voire de Laval. » M. Marsan n'a pas mentionné l'UQAM (qui produit pourtant depuis au moins vingt ans davantage de diplômés en urbanisme qu'aucune autre institution universitaire au Québec) et nous lui en savons gré du fait que Pierre Delorme (voir *Le Devoir* du 7 décembre) et moi-même ne faisons manifestement pas partie du bel unanimité célébrée par M. Marsan, pas plus d'ailleurs que Marie-Claude Prémont, de McGill (voir *Le Devoir* du 23 novembre).

Dans un de mes livres (*Vive Montréal libre!*), paru en 1993, avant même le rapport Pichette, j'écrivais: « Le renouveau que nous appelons de tous nos vœux concerne l'ensemble de l'île de Montréal et trouve l'une de ses bases principales dans un nouveau contrat social montréalais [...]. En somme, ce qu'il faut, c'est un vaste regroupement qui se fasse le promoteur de ce nouveau contrat social montréalais et rassemble tous les Montréalais [...]. » Sans aller aussi loin que de proposer des fusions forcées, ce livre proposait l'élection

d'un représentant de l'ensemble de l'île de Montréal et l'émergence d'un mouvement « montréaliste » faisant la promotion de tout ce qui unit les Montréalais et refusant que Montréal serve d'enjeu ou de champ de bataille entre fédéralistes et souverainistes.

Cette vision centrée sur l'île de Montréal et sur les spécificités sociales de cette île en avait, à l'époque, intrigué certains, séduit plusieurs (surtout du côté anglophone) et horripilé encore plus (surtout du côté universitaire francophone). Dans les mois qui ont suivi la sortie du livre est paru le rapport Pichette, qui proposait une vision tout autre, une vision « métropolitaine » embrassant environ 120 municipalités et couvrant la région métropolitaine de recensement de Montréal. Il y était proposé la mise en place d'une superstructure métropolitaine plus bureaucratique qu'élective devant s'ajouter aux paliers des municipalités et des « communautés urbaines et MRC ». Cette vision fit presque l'unanimité des universitaires et des éditorialistes; cependant, pour des raisons de réalisme politique, le rapport prit le chemin des tablettes.

La vision métropolitaine ne disparut pas pour autant. Elle renaquit avec le plan Ménard, laissée lettre morte, et encore avec le rapport Bédard, qui a réussi à présenter plusieurs scénarios de regroupements municipaux dans la région de Montréal sans jamais évoquer, même à titre d'hypothèse, celui d'une île, une ville! Elle renaquit enfin avec le rapport Bernard, qui demeurerait proche de l'option métropoli-

taine tout en faisant un pas en direction de la vision « montréaliste » d'une île, une ville.

Aujourd'hui, le projet de loi 170 est aussi montréaliste qu'un projet de loi du gouvernement du Québec peut l'être, et je ne peux que m'en réjouir et féliciter Mme Harel pour l'étonnante souplesse intellectuelle dont elle a fait preuve dans ce dossier. Les opposants de la ministre, qui l'accusent quotidiennement d'inflexibilité, s'étonneront qu'on puisse faire état de sa « souplesse »; cependant, une analyse objective du cheminement « idéologique » de ce dossier justifie tout à fait qu'on utilise cette expression.

Cela dit, la manière dont les choses ont évolué récemment me pousse à formuler certaines inquiétudes. La récupération à laquelle se sont livrés le Parti libéral du Québec et le Parti libéral du Canada dans cette affaire ainsi que l'idée lancée par Jack Jedwab dans *The Gazette* (30 novembre) au sujet de la création d'un parti libéral municipal font peur, et Pierre Serré (*Le Devoir*, 5 décembre) fait bien de nous alerter. La toute dernière chose dont Montréal a besoin, c'est de redevenir ce qu'elle a trop souvent été, i.e. un champ de bataille entre Montréalais d'allégeances constitutionnelles différentes. Loin de nous ce calice!

Le maire Drapeau a toujours refusé, malgré son fédéralisme avoué, de faire

de son parti autre chose qu'un parti proprement montréalais. Il en a été de même des dirigeants du RCM et de Vision Montréal. La nouvelle Ville de Montréal se doit d'être plus

Les opposants de la ministre Harel, qui l'accusent d'inflexibilité, s'étonneront qu'on puisse faire état de sa «souplesse»

forte politiquement et économiquement que l'ancienne. Pour ce faire, chacun d'entre nous doit s'employer à faire en sorte que la nouvelle entité municipale soit la ville de tous, une ville internationale, profondément montréalaise, accueillante, respectueuse de son appartenance au Québec, de son caractère français, de sa communauté anglophone, de sa diversité culturelle, de sa mission au Canada et en Amérique du Nord ainsi que de ses obligations comme centre dynamique de la grande agglomération montréalaise. Il faut s'opposer à toutes les tentatives que les uns ou les autres pourraient

faire de nous diviser pour régner. Il est dans le plus grand intérêt du Québec, du Canada et de la francophonie que Montréal s'affirme dans sa spécificité propre de «ville du monde», spécificité que lui procurent son appartenance au Québec, au Canada et à l'Amérique du Nord ainsi que sa diversité linguistique et culturelle. Être Montréalais devrait avoir pour chacun d'entre nous autant de sens qu'être Québécois ou Canadien, et ce, pour la simple raison que si les deux dernières identités peuvent nous diviser, la première ne peut que nous unir.



Alain-Robert Nadeau

Le bon, la brute et le truand

Au cours des prochaines heures, si ce n'est déjà fait, la Cour suprême des États-Unis devrait mettre fin à ce que l'on pourrait qualifier, sans trop exagérer, de western le plus invraisemblable de toute l'histoire politique et juridique des États-Unis. De fait, les neuf juges de la Cour suprême devront se prononcer sur une demande en révision judiciaire qui aura pour effet concret de choisir le prochain locataire de la Maison-Blanche.

D'un côté, le camp de George W. Bush affirme qu'en ordonnant un recomptage des bulletins, la Cour suprême de la Floride a violé l'article II de la Constitution des États-Unis et le titre III du United States Code. L'article II de la Constitution prévoit essentiellement qu'il revient aux législatures des États de décider comment les électeurs seront choisis alors que le titre III du United States Code établit des règles générales ayant trait au processus électoral, dont la plus importante est celle qui prévoit que la sélection des électeurs doit être faite selon des lois adoptées avant le jour du scrutin.

Selon les partisans de George W., la cour a violé tant la loi que la Constitution en repoussant la date butoir (le 14 novembre à l'origine) pour la certification du vote. Constatant qu'aucune disposition dans la loi de la Floride ne permet expressément le recomptage manuel, cette décision équivaudrait à une réécriture illégale et inconstitutionnelle de la loi. Bref, George W., un républicain favorable à la retenue judiciaire, adopte un argument qui constitue le point d'ancrage des partisans de cette méthode d'interprétation. Selon cette méthode, l'interprétation des lois et des garanties constitutionnelles doit se faire exclusivement en fonction du libellé du texte (*strict constructionism*) ou encore en recherchant l'intention originelle (*originalism*) suivant laquelle, pour demeurer légitimes, les tribunaux doivent donner au texte une interprétation qui reflète l'intention particulière qu'en avaient les auteurs au moment de son adoption.

En revanche, le camp du vice-président Al Gore estime que chaque bulletin de vote, celui-ci étant l'expression ultime de l'intention démocratique du citoyen, doit faire l'objet d'un recomptage afin de s'assurer que l'intention véritable de la volonté populaire soit respectée. Selon les partisans de Gore, la demande en révision judiciaire à la Cour suprême des États-Unis devrait être rejetée pour deux raisons. D'abord, loin de l'avoir réécrite, la Cour suprême de la Floride n'a fait qu'interpréter la loi en réconciliant des dispositions législatives et constitutionnelles en apparence contradictoires afin de donner plein effet à l'esprit essentiel de la loi électorale. Ensuite, la méthode d'interprétation favorisant la retenue judiciaire impose une certaine déférence aux décisions des tribunaux des États lorsqu'ils interprètent des lois émanant de leur législation.

Dans une décision rendue le 9 décembre dernier, la Cour suprême des États-Unis a rendu une ordonnance qui, en plus de surseoir au décompte qu'avait ordonné la Cour suprême de la Floride la même journée, exprime des opinions divergentes qui révélaient le clivage entre les libéraux et les conservateurs. Si les premiers seront généralement associés aux partisans de l'activisme judiciaire et les seconds aux partisans de la retenue judiciaire, ce western américain montre que cette dichotomie conceptuelle n'est pas absolue.

En plus du juge Scalia, les juges faisant partie de l'aile droite du banc (les conservateurs) sont les suivants: le juge en chef Rehnquist et les juges Thomas, O'Connor et Kennedy (ces deux derniers étant cependant plus centristes). Ceux-ci estiment que «le décompte de votes d'une légalité douteuse menace de créer un dommage irréparable au plaignant [George W.] et au pays en jetant un doute sur ce qu'il affirme être la légitimité de son élection». Puis, ils ajoutent ceci: «Il suffit de dire que la décision [d'interrompre le décompte] suggère qu'une majorité de la cour, bien que n'ayant pas encore pris sa décision sur les faits présentés, estime que le plaignant a une probabilité substantielle de l'emporter.»

Pour les juges de l'aile gauche (les libéraux), soit les juges Stevens, Ginsburg, Souter et Breyer, ces motifs de la majorité rompent avec trois règles fondamentales qui caractérisent la tradition de retenue judiciaire historiquement adoptée par la Cour suprême. En plus de la déférence aux décisions des tribunaux, ils évoquent l'importance de laisser agir les autres branches du gouvernement ainsi que l'absence de preuve d'un élément justifiant l'intervention de la Cour suprême fédérale. Pour eux, un arrêt du décompte «ne devrait pas être accordé, sauf si le plaignant peut démontrer qu'il risque de subir un dommage irréparable. Compter chaque vote effectué légalement ne saurait constituer un dommage irréparable au défendeur [Gore]. Empêcher de finir de recompter jettera inévitablement un doute sur la légitimité de l'élection.»

En rendant une décision qui déterminera l'issue du scrutin, les juges de la Cour suprême désigneront les rôles respectifs de chacun des acteurs de ce western, plus précisément ceux du bon et de la brute. S'ils donnent raison à George W., l'effet de la décision sera de lui confier les clés de la Maison-Blanche; s'ils tranchent en faveur de Gore, ils permettront le dépouillement manuel des votes et lui donneront un dernier espoir d'emménager au 1600 de l'avenue Pennsylvania. Cependant, dans les deux cas, cette détermination se fera en trahissant le processus démocratique, qui en sortira grandement hypothéqué.

Déjà, un consortium de médias s'est formé et, après avoir déposé une demande d'accès à l'information et obtenu les bulletins de vote, il fera un décompte des bulletins rejetés. En réalité, la seule question à se poser est celle de savoir si l'adage «une personne, un vote» constitue le point d'ancrage sur lequel se fonde «la plus ancienne démocratie occidentale». Là est la question.

alain-robot.nadeau@sympatico.ca
Alain-Robert Nadeau est avocat et docteur en droit constitutionnel.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Preumont (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duchesne et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Carole Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornéliier (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Pettit (communis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Lévesque, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Michèle Rueiland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida; PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BUSH

SUITE DE LA PAGE 1

des citoyens devant la loi (Equal Protection Clause) car les juges floridiens n'ont pas fourni de norme unique pour le décompte des bulletins litigieux.

«Les mécanismes de décompte mis en oeuvre en réponse aux décisions de la Cour suprême de Floride ne satisfont pas à l'exigence minimum d'un traitement non-arbitraire des électeurs nécessaire pour assurer ce droit fondamental», soulignent les juges.

Les juges de Floride avaient ordonné vendredi un nouveau décompte des bulletins litigieux en Floride, donnant ainsi la possibilité au candidat démocrate Al Gore de refaire son retard en voix de quelques centaines de voix sur le républicain George Bush.

L'arrêt de la Cour a été adopté «per curiam», c'est-à-dire «au nom de la cour». Mais il est aussitôt suivi d'une opinion explicative convergente des trois juges conservateurs de la Cour — son président William Rehnquist, Antonin Scalia et Clarence Thomas — mais surtout d'une opinion dissidente des quatre juges progressistes, John Paul Stevens, David Souter, Ruth Bader Ginsburg, Stephen Breyer.

Ceux-ci affirment, comme ils l'avaient fait déjà samedi, que la haute cour constitutionnelle n'aurait jamais dû accepter de se saisir de l'affaire en premier lieu.

Dans leur opinion dissidente rédigée par le juge Stevens, ils ont des mots très durs contre la décision adoptée par la majorité, déplorant notamment que la haute cour ait ainsi mis en cause «l'impartialité et la capacité» des juges de l'Etat de Floride.

«L'entêtement de cette position par la majorité de cette cour ne peut qu'accroître la plus cynique des appréciations portées sur le travail des juges à travers le pays. (...) Le temps refermera un jour la blessure infligée par cette décision à la confiance» du peuple en ses juges, écrit-il.

«Bien qu'on ne connaitra peut-être jamais avec une certitude complète l'identité du vainqueur de cette élection présidentielle, l'identité du perdant est parfaitement claire: c'est la confiance du pays dans ses juges en tant que gardiens impartiaux du règne du droit».

Les neuf juges ont renvoyé, mais uniquement à des fins procédurales, l'affaire devant la Cour suprême de Floride afin qu'elle rende un nouvel arrêt conforme à celui de la haute cour constitutionnelle.

Cette décision semble mettre fin aux espoirs du candidat démocrate Al Gore de gagner la Floride et donc la présidence des Etats-Unis, car il comptait sur un nouveau décompte dans cet Etat pour rattraper son retard sur son rival républicain.

Hier soir, le candidat républicain George W. Bush s'est dit «très satisfait» de la décision de la Cour suprême des Etats-Unis, selon ce qu'a déclaré son émissaire spécial en Floride, James Baker.

«Je viens de parler avec le gouverneur Bush et (son collègue) Richard Cheney. Ils sont bien évidemment très satisfaits et gratifiés par le fait que sept juges de la Cour suprême ont estimé qu'il y avait de sérieux problèmes constitutionnels» concernant ces décomptes, comme l'affirmerait les républicains, a-t-il affirmé à Tallahassee, la capitale de la Floride, dans une déclaration aussi courte que lapidaire.

EN BREF

(PC) — L'ex-chef réformiste Preston Manning est atteint d'un cancer de la prostate, rapportait hier soir CTV. M. Manning, qui a perdu son poste de leader dans sa tentative d'unifier la droite canadienne au sein de l'Alliance canadienne, subir une opération plus tard cette semaine. On a diagnostiqué un problème de la prostate l'été dernier mais ce n'est que le mois dernier, durant la campagne électorale, qu'on a confirmé au politicien le mal dont il est atteint. Le diagnostic ayant été posé de manière précoce, les médecins ont bon espoir de le guérir. Le cancer de la prostate est le plus répandu des cancers chez les canadiens. Chaque année, 19 000 nouveaux cas sont diagnostiqués et 4200 hommes en meurent.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

collège Jean-de-Brébeuf, l'une des huit écoles ayant partagé la première place du *Bulletin*. «Pour nous, c'est une hausse qu'on peut qualifier de considérable et beaucoup plus volumineuse que par les années passées.»

Mentionné à plusieurs reprises par les parents lors d'échanges, téléphoniques ou autres, avec la direction de l'école, le palmarès des écoles secondaires, publié en octobre par l'Institut Fraser et commandité par l'Institut économique de Montréal, aura donc certainement titillé la curiosité des parents, qui ont notamment remarqué que le secteur privé occupait le haut du tableau d'honneur (86 des 100 premières places).

«Que le palmarès ait eu un impact sur l'attrait du privé, je n'ai aucun doute là-dessus», estime Marc St-Pierre, coordonnateur des services à l'enseignement à la Fédération des établissements d'enseignement privé. «Mais ce n'est pas le seul facteur.»

Après des années de vaches maigres, une certaine reprise économique aurait peut-être aussi permis aux parents d'investir davantage côté éducation. «Les sondages nous le confirment année après année: à la question: "Où enverriez-vous vos enfants si vous en aviez les moyens?", 60 % des parents choisissent le secteur privé», poursuit M. St-Pierre, alors que 15 % seulement des parents penchent pour le privé dans les faits.

Au collège Saint-Hilaire, classé 18^e au palmarès, on a constaté cette année un bond de 30 % dans le nombre de demandes d'admission par rapport à 1999. «C'est sûr que ça a connu un impact parce que les parents nous demandent beaucoup nos résultats et

ÉCOLE

nous ont parlé du classement», explique Diane Lavoie, directrice des services éducatifs. «Mais la situation démographique de la région compte aussi parce que nous avons carrément plus d'enfants qu'avant.»

Si toutes les directions contactées ont ressenti d'une manière ou d'une autre les effets du palmarès, toutes s'entendent pour dire que son impact est difficile à mesurer de façon exacte. «Ça n'a pas nui, c'est sûr, ça nous donne une sécurité que nous n'avons pas toujours eue», explique Micheline Gagnon, directrice du Collège du Sacré-Cœur — classé 28^e —, à Sherbrooke, où 15 % de candidats additionnels se sont présentés à l'examen d'admission cet automne. «Mais est-ce le seul facteur? Difficile à dire.»

«Si on avait voulu faire une campagne en faveur de l'école secondaire privée, on n'aurait pas pu faire mieux», lance Jacques Giguère, directeur du Collège de Montréal, école privée faisant partie du peloton de tête. Une fois le test d'admission passé, les élèves admis sont conviés par courrier à confirmer leur intérêt le plus vite possible, selon une politique du premier arrivé, premier servi. «Cette année, c'était du jamais vu: les gens étaient à l'école à 7h le matin pour réserver leur place», explique M. Giguère. C'est comme ça qu'on a vérifié l'impact du palmarès.»

Paul Boisvenu, directeur du collège Jean-Eudes (aussi classé dans les premiers), à Montréal, n'hésitera pas, lui, à utiliser le palmarès comme atout publicitaire pour intéresser de futurs candidats l'an prochain. Cette année, 900 candidats se sont présentés à l'examen pour 320 places disponibles. «Nos examens étaient passés quand le bulletin est paru», ajoute M. Boisvenu. Mais

ça a eu un drôle d'effet: des gens ont tenu à réserver une place pour dans deux ans, d'autres ont voulu être sur la liste d'attente sans même avoir passé l'examen.»

A la numéro un de toutes les écoles, la publique école d'éducation internationale de Saint-Hubert, 532 candidats se sont présentés aux examens d'admission contre 437 l'an dernier (pour une capacité de 256). «Nous avons fait un blitz de publicité dans les écoles primaires, une opération portes ouvertes, et il y a eu aussi le palmarès, dont les parents nous ont beaucoup parlé, c'est clair», explique Ginette Casavant, directrice. «C'est sûr que c'est une publicité qui s'est ajoutée, que nous acceptons avec beaucoup d'humilité, mais c'est difficile de savoir l'impact précis.»

Son de cloche identique au collège Regina Assumpta (l'un des premiers), où le palmarès aura peut-être contribué à attirer quelques-uns des 1447 intéressés (contre 1369 l'an dernier), pour une capacité de 400 places! «Le palmarès n'a pas nui», affirme la directrice Annette Bellavance. «Mais la reprise économique des dernières années joue aussi un rôle dans cet attrait accru.»

À l'Académie Sainte-Thérèse, dans les Laurentides, plusieurs étudiants inscrits à l'examen d'admission ont répondu à la question: «Pourquoi vouloir venir étudier chez nous?». «Parce qu'on sait que vous êtes une bonne école et qu'on l'a vu dans les classements», explique Jacques About, directeur général, qui constate une hausse de l'intérêt de 15 à 20 % supérieure à l'an dernier. «Sur le plan de la curiosité, oui, ça a eu un effet. Mais il faudra attendre le décompte tout en janvier pour conclure de manière définitive. Attention aux palmarès: ils ne traduisent pas toute la réalité.»

COMMISSAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

de sécurité et de surveillance en place à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). Les employés et les mandataires (des représentants autorisés) seront visés à parts égales par la mise en examen d'une durée de quatre à huit semaines.

L'opposition libérale a révélé hier à l'Assemblée nationale l'existence d'une troisième affaire de fuite de renseignements. Un employé de la SAAQ aurait fouillé dans les fichiers informatiques pour repérer l'adresse de son ex-conjointe. Arrêté à Québec après que la femme eut déposé une plainte pour harcèlement, cet homme sans lien avec le crime organisé a nié l'histoire. Une enquête de la SQ est toujours en cours.

Pris de court, le ministre des Transports, Guy Chevrette, a laissé entendre qu'il est impossible de colmater toutes les fuites de renseignements à la SAAQ.

La semaine dernière, une employée de la SAAQ à Québec a été accusée d'abus de confiance. France Garon aurait fourni des adresses et des numéros de plaques de membres de Hells Angels et de policiers au gang des Rock Machine.

À Montréal, une deuxième taupe a été démasquée sur le journaliste Michel Auger, victime d'un attentat à la main armée raté. Dans son édition d'hier, *La Presse* révèle de sources policières que la maîtresse d'un haut dirigeant des Hells a cherché les informations confidentielles sur M. Auger. La femme travaillait chez Accès-Sport, un commerce de la rue Ontario autorisé par la SAAQ à émettre des permis et des certificats d'immatriculation. Toujours selon *La Presse*, la femme a également puisé dans les fichiers de la SAAQ des renseignements sur onze personnes reliées aux Rock Machine ou à l'Alliance. Quatre d'entre elles ont échappé à une tentative de meurtre, trois sont mortes.

Attention à la psychose

Selon le ministre Guy Chevrette, il faut éviter à

Des contrôles accrus sont nécessaires, dit le Vérificateur général

Le respect de la vie privée des Québécois exige des contrôles accrus des accès aux fichiers de renseignements dont jouissent les employés de l'Etat.

C'est du moins l'avis du Vérificateur général, Guy Breton. Deux des cinq organismes et ministères examinés cette année par M. Breton ont intensifié leurs contrôles. Il s'agit du ministère du Revenu et de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Le Revenu s'assure que les fonctionnaires aient accès seulement aux informations requises dans l'exercice de leurs fonctions. La Régie effectue deux fois par année une surveillance des privilèges d'utilisation de ses employés.

Dans les deux cas, le journal des utilisateurs fait l'objet d'une analyse. Ce document informatique dé-

taille les demandes des fonctionnaires par date, heure, nom de l'employé et nature des renseignements exigés. La Société de l'assurance automobile, la Régie des rentes et le ministère de la Solidarité sociale tiennent également un tel journal. Mais ils n'en font jamais l'examen, déplore le Vérificateur général.

Il existe au Québec 11 mégafichiers numériques qui renferment des renseignements de base sur les citoyens, soit trois de plus qu'il y a quatre ans. Les coûts engendrés demeurent inconnus.

Le Vérificateur constate qu'un «taux élevé» d'employés de l'Etat peuvent consulter les fichiers de renseignements personnels. Outre des contrôles plus serrés, M. Breton suggère d'accroître la formation et la sensibilisation des employés.

Brian Myles

«C'est grave, il ne faut pas se faire de cachettes», pré-tend au contraire Denis Morency, directeur de l'évaluation et de l'analyse à la Commission d'accès à l'information.

«C'est grave pas juste parce que le crime organisé est en cause. Toute fuite de renseignements personnels est grave en soi parce qu'il existe des lois pour les protéger», a ajouté M. Morency.

À l'heure actuelle, toutes les consultations de fichiers sont enregistrées sur support numérique à la SAAQ, incluant le nom de l'employé, l'heure et le jour de la consultation et la nature des renseignements demandés. Par contre, il n'existe aucun mécanisme de vérification systématique de ce journal des utilisateurs. Il faut donc attendre des plaintes et des enquêtes policières avant de retracer les fautes.

Le Vérificateur général, Guy Breton, a suggéré hier deux façons de contrôler l'accès aux fichiers de la SAAQ. Primo, en analysant de façon systématique le journal des utilisateurs. Secundo, en définissant le profil des usagers et en précisant leur droit d'accès.

«S'ils effectuent des recherches en dehors de ce qu'ils ont droit, ou bien l'appareil les bloque ou il signale dans le journal qu'un utilisateur est sorti de son champ de compétence», a expliqué M. Breton en conférence de presse.

De telles mesures existent déjà au ministère du Revenu et à la Régie de l'assurance-maladie. La SAAQ tient un journal, mais elle n'en fait pas l'analyse, déplore le Vérificateur.

Avec *La Presse canadienne*

ÉGLISE

SUITE DE LA PAGE 1

Notons au passage les balises très peu contraignantes de Statistique Canada qui, par pratique religieuse régulière, entend ici la fréquentation d'un lieu de culte une seule fois par mois (ce qui exclut cependant du compte les occasions spéciales comme les mariages, les funérailles et les baptêmes).

À quel égard fuit-on le plus les lieux de culte? À cet égard, il semble que les fluctuations soient semblables un peu partout au pays. «La pratique religieuse chez les adultes canadiens diminue entre le milieu de l'adolescence et le milieu de la vingtaine», écrit Warren Clark, auteur de l'étude de Statistique Canada. «Il s'agit d'une période de la vie où les jeunes adultes cherchent à acquérir leur autonomie face à leurs parents pour ensuite créer leur propre famille. Les taux de fréquentation commencent à augmenter de nouveau au début de la trentaine, pour atteindre un sommet chez les personnes de 75 ans et plus.»

Comme on peut facilement le constater, la pratique religieuse est particulièrement rare dans les centres urbains. Elle le serait cependant davantage encore s'il ne s'y trouvait pas plusieurs immigrants pour limiter l'ampleur de la désaffection. En fait, 43 % des immigrants disent assister régulièrement à des cérémonies religieuses.

Ces données toutes fraîches de Statistique Canada n'étonnent pas Jean-Paul Montminy, auteur avec Raymond Lemieux de l'ouvrage *Le Catholicisme québécois*, paru plus tôt cette année. «Selon nos données, dans les grandes villes, pas plus de 5 ou 6 % des Québécois vont encore à la messe chaque semaine.»

Que la pratique religieuse soit davantage en chute libre au Québec s'explique facilement, à son avis. «Nous partons de plus haut que le reste du Canada. Il y a quelques décennies, presque tous les Québécois [catholiques] allaient à la messe, bien plus que les protestants, par exemple.»

Reprenant le regretté Fernand Dumont, M. Montminy rappelle aussi que, traditionnellement, notre catholicisme a davantage «colonisé les consciences qu'il ne les a défrichées». «La colonisation sous-entend un rapport de domination alors que le défrichage permet à une terre de donner des fruits...»

Ainsi, illustre M. Montminy, si vous étiez propriétaire d'un magasin général dans les années 50 et que vous ne vous montriez pas à l'église, votre clientèle avait tôt fait de vous désertier. «C'est ce que j'appelle le "catholicisme sociologique", fondé sur une pression sociale. Quand la tradition bascule et que l'on ne trouve rien pour la remplacer, on a vite fait d'observer une désaffection comme celle que l'on connaît aujourd'hui.»



CABANE

Avenue, qui en est à sa troisième année, est un peu moins enthousiaste à l'idée de faire du camping urbain. «C'est un mois d'enfer. C'est difficile, mais on le fait pour [gagner de] l'argent américain.» Le 25 décembre, tous ces jeunes rentreront au Canada avec, en poche, plus ou moins 2000 \$US.

Quand on les interroge au sujet de leur employeur, les jeunes travailleurs deviennent subitement moins bavards. «Ils nous ont demandé de ne pas parler aux journalistes», répètent-ils tous. Ils sont méfiants, et c'est pour cette raison que la majorité des vendeurs interviewés ont demandé à ne pas être identifiés. Leur patron dirige la majorité des stands de vente de sapins de New York. De toute évidence, il veut éviter d'attirer l'attention sur le fait qu'il engage surtout des Québécois officiellement en vacances aux États-Unis. C'est pourtant un secret de Polichinelle car, avec des plaques du Québec sur la majorité des véhicules bordant les stands et la musique en français que les vendeurs écoutent parfois en travaillant, ils sont vite démasqués. Depuis des années, les autorités new-yorkaises ferment les yeux sur cette situation...

Il y a plusieurs théories pour expliquer la préférence donnée aux Québécois. Certains jeunes disent que c'est simplement la tradition. D'autres pensent que la compagnie qui les engage veut donner un cachet spécial aux stands mais, plus rationnel, un autre estime que peu de New-Yorkais voudraient rester dans la rue seize heures par jour, dans le froid, pour

vendre des sapins. «Ils lâcheraient tous, dit-il. Nous, on est capables d'avoir du fun même si on est dehors et qu'il fait froid.» Beaucoup pensent aussi qu'engager des gens qui viennent de loin donne une assurance à l'employeur qu'ils ne vont pas abandonner leur boulot avant la fin.

Et comment les New-Yorkais réagissent-ils à l'appropriation de leurs trottoirs déjà encombrés? «Ils sont fins, dit Carole. Il y en a qui m'apportent des cafés gratuits. D'autres m'invitent à aller prendre une douche chez eux.» Même scénario sur la Sixième Avenue, où le groupe de vendeurs des îles de la Madeleine est souvent invité à manger gratuitement dans les cafés du quartier. Tout ne se passe cependant pas sans accrocs. En plus des clients, les jeunes font affaire avec des gens de la rue, les itinérants, et d'autres avec des gens au comportement parfois agressif. «Il faut être prêt à faire face à ces gens-là», explique un jeune vendeur de l'Outaouais en poste sur la Septième Avenue. «On voit de ces personnages! C'est New York!», s'exclame un autre jeune, originaire de Montréal et musicien le reste de l'année. Au milieu de l'entretien, un employé d'un stand voisin arrive. Il vient de se faire dérober 40 \$ par un pickpocket. Il donne la description du voleur à ses collègues et leur rappelle d'être prudents. Malgré les quelques incidents du genre, ils s'entendent tous pour dire qu'en général, ça se passe bien. «L'ensemble du voyage, c'est une grosse anecdote», conclut en riant le musicien-vendeur.